



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 05

Affiché le 29 décembre 2011

#### 1° - **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 3 novembre 2011.**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 3 novembre 2011.

#### 2° - **Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Rapporteur : M. BRETILLON**

**Délibération n° 11/0117**

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 3° - **Approbation du rapport d'activités 2010 du SIPPAREC, Etablissement Public de Coopération Intercommunale.**

**Rapporteur : M. DROUVILLE**

**Délibération n° 11/0118**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activités de l'année 2010 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC).

#### 4° - **Promesse de vente d'un local de 77,86 m<sup>2</sup> (lot n° 2) et d'un box (lot n° 302) situés dans la copropriété sise 6, avenue Stinville.**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 11/0119**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer), la promesse de vente des lots de copropriété n° 2 et 302, situés 6, avenue Stinville à Charenton-le-Pont, parcelle cadastrée section M n° 143, faisant partie d'un ensemble immobilier d'une superficie de 732 m<sup>2</sup>, à Monsieur Issam Moubarak pour un prix de 360 000 €.

Le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, en tant que de besoin, pour signer tout acte et prendre toutes les mesures afin d'assurer l'exécution de la présente délibération.

**5° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions constitutives de groupements de commandes entre la Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice, la Ville de Charenton-le-Pont et la Ville de Saint-Maurice pour la passation :**

- d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'exécution de levées topographiques,
- d'un marché public de services pour la taille, l'abattage, l'essouchement, les plantations, les traitements phytosanitaires, les transplantations, les déplacements et l'entretien du patrimoine arboré,
- d'un marché public de services pour l'enlèvement des graffitis.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 11/0120

Délibération n° 11/0121

Délibération n° 11/0122

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de recourir à des groupements de commandes afin de lancer une procédure de passation d'un marché public :

- de prestations intellectuelles pour l'exécution de levées topographiques,
- de services pour la taille, l'abattage, l'essouchement, les plantations, les traitements phytosanitaires, les transplantations, les déplacements et l'entretien du patrimoine arboré,
- de services pour l'enlèvement des graffitis.

Il a également approuvé les conventions correspondantes et autorisé Monsieur le Maire à les signer.

**6° - Revalorisation et modification des tarifs de droits de voirie pour l'année 2012.**

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 11/0123

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer)**, la revalorisation de 2 % des tarifs de droits de voirie qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**7° - Avis du Conseil Municipal sur les modalités de concertation préalable proposées par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), pour la mise en place d'un service de navettes fluviales de transport régulier de personnes sur l'ensemble du bief parisien de la Seine, projet Voguéo.**

Rapporteur : M. ROURE

Délibération n° 11/0124

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, les modalités exposées par le STIF pour la concertation préalable sur le projet Voguéo, service de navettes fluviales de transport régulier de personnes, prévue en janvier et février 2012, pour une durée de quatre semaines.

**8° - Contrat de location avec la COMPAGNIE DU PARC DE BERCY pour les locaux sis 20 rue Escoffier à Charenton-le-Pont – Loyer.**

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 11/0125

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le bail civil avec la COMPAGNIE DU PARC DE BERCY pour les locaux à usage d'entrepôt, de bureaux, avec emplacements parking, sis 20 rue Escoffier à Charenton-le-Pont.

**9° - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2003 à 2010.**

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 11/0126

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables du Budget Commune pour les exercices 2003 à 2010 s'élevant à 10 679 €, selon l'état présenté par la Trésorerie.

**10° - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2012 – Ville et Assainissement.**

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 11/0127

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des Budgets Primitifs 2012 – Ville et Assainissement les dépenses d'investissement suivantes :

**VILLE**

Les besoins recensés sur la Ville s'élèvent à **2 610 000 €** ainsi ventilés :

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT
<b>20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>460 000€</b>
- Articles		
- Frais d'études	Département Environnement	380 000€
- Frais d'insertion	Patrimoine/Cadre de Vie	
- Logiciels	Gestion/Optimisation des Ressources	50 000€
	Services juridiques et Marchés	30 000€
<b>204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>		<b>60 000€</b>
- Articles		
- Contingent d'incendie	Département Environnement	
	Patrimoine/Cadre de Vie	60 000€
<b>21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>215 000€</b>
- Articles		
- Matériel et outillage techniques	Département Environnement	90 000€
- Constructions	Patrimoine/Cadre de Vie	
- Autres immobilisations corporelles	Gestion/Optimisation des Ressources	85 000€
- Matériel de Bureau		
- Matériel informatique	Département des Affaires Sociales et de la Petite Enfance	5 000€
- Mobilier		
	Direction Enfance/Education et Restauration/Propreté	10 000€
	Autres Directions	
	Provision pour matériels défectueux	25 000€

**23 – IMMOBILISATIONS EN COURS****1 860 000€**

- Articles
  - Constructions
  - Installation/matériel et outillage
  - Techniques
  - Autres immobilisations corporelles en cours
- Département Environnement  
Patrimoine/Cadre de Vie

**27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES****5 000€**

- Articles
  - Dépôts/cautionnements versés Administration Générale
- 5 000€

**45 – COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE****10 000€**

- Articles
  - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers
- Département Environnement  
Patrimoine/Cadre de Vie
- 10 000€

**TOTAL**                      **2 610 000 €**

## ASSAINISSEMENT

Les besoins recensés sur l'Assainissement s'élèvent à **80 000€** ainsi ventilés :

**23 – IMMOBILISATIONS EN COURS****80 000€**

- Articles
  - Constructions
- Département Environnement  
Patrimoine/Cadre de Vie  
80 000€

**TOTAL**                      **80 000 €**

Le Conseil Municipal a également autorisé Monsieur le Maire à rembourser en 2012 les trois emprunts Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR) pour un montant maximum de 4 580 408,53 € à l'article 16449 en fonction des capacités financières de la Ville.

**11° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser au Centre Communal d'Action Sociale un acompte sur la subvention 2012.**

**Rapporteur : M. MIROUDOT**

**Délibération n° 11/0128**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), Monsieur le Maire à verser un acompte au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 350 000 € sur la subvention 2012.

**12° - Acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Charenton-Saint Maurice de 13 478 € pour le financement d'opérations d'investissement.**

**Rapporteur : M. VAN DEN AKKER**

**Délibération n° 11/0129**

Le Conseil Municipal a accepté, **à l'unanimité**, le versement d'un fonds de concours de 13 478 € pour les travaux d'investissement sur le site du Complexe Nelson Paillou inscrits au budget 2011, en vue d'en améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

**13° - Modification du tableau des emplois permanents.**

**Rapporteur : M. GICQUEL**

**Délibération n° 11/0130**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de modifier le tableau des emplois permanents en supprimant :

- 3 techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 puéricultrices cadres de santé
- 1 auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 animateur territorial
- 1 adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 assistant socio-éducatif principal
- 8 éducateurs des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 éducateurs des activités physiques et sportives hors classe

Et en créant :

- 7 techniciens
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 animateurs
- 1 adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (90%)
- 1 adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 assistant socio-éducatif
- 8 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
- 2 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 éducateurs de jeunes enfants
- 2 infirmiers de classe normale
- 2 rédacteurs
- 1 chef de service de Police Municipale

**14° - Création d'emplois saisonniers.**

**Rapporteur : Mme GRATIET**

**Délibération n° 11/0131**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer des emplois saisonniers d'adjoints d'animation à temps complet ou non complet pour les accueils de loisirs maternels et primaires, les cantines scolaires, ainsi que les séjours éventuellement organisés hors du territoire de la Commune.

Le nombre d'emplois saisonniers pourra varier selon les effectifs d'enfants inscrits à la cantine ou participant aux activités des accueils de loisirs et des séjours de vacances.

Le Conseil Municipal a également créé les emplois saisonniers selon le tableau ci-dessous :

<b>Emploi</b>	<b>Service</b>	<b>Période</b>	<b>Motif</b>
1 Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Affaires civiles	3 mois de mi-mars à mi-juin	Renfort de l'équipe pour les élections législatives et présidentielles
1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Administration générale	1 mois en juillet ou en août	Remplacement d'un gardien de l'hôtel de ville
1 Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Administration générale	1 mois en juillet ou en août	Remplacement d'un agent d'accueil
1 Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Administration générale	1 mois en juillet	Remplacement d'un appareteur
1 Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Centre Alexandre Portier – Accueil et Service Retraités	1 mois en juillet	Remplacement de l'agent chargé de l'accueil pendant ses congés. Participation si besoin au plan canicule.
4 Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> classe	Espaces Verts	2 en juillet et 2 en août	Renfort pour l'arrosage durant la période estivale
1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Garage	1 mois en juillet ou en août	En renfort des équipes des Ateliers et du Garage pour travaux
1 Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Résidence des personnes âgées	2 mois en juillet et en août	Remplacement de la gardienne de nuit (congés bonifiés)
1 Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Urbanisme	2 mois en juillet et en août	Remplacement de l'instructeur des permis de construire (congés bonifiés)

**15° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi passerelles (CAE-passerelles).**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 11/0132**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer toutes conventions ou tous actes nécessaires à la mise en place de CAE et de CAE-passerelles à la Ville de Charenton-le-Pont, dans les différents services communaux aptes à accueillir les bénéficiaires de ces contrats.

Dans le cadre du CAE-passerelles, ces contrats seront conclus pour 12 mois minimum, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail comprise entre 20 et 35 heures et assortis d'une rémunération calculée sur le SMIC horaire.

Dans le cadre du CAE, ces contrats seront conclus pour 6 mois renouvelables deux fois, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail comprise entre 20 et 35 heures et assortis d'une rémunération calculée sur le SMIC horaire.

**16° - Conventions d'objectifs entre la Commune et les associations : Amicale du 3<sup>ème</sup> Age et Comité de Jumelage.**

**Rapporteur : M. SEGALAT**

**Délibération n° 11/0133**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes : l'Amicale du 3<sup>ème</sup> Age et le Comité de Jumelage.

L'attribution d'une subvention et de son montant devra faire l'objet d'une délibération spécifique.

**17° - Conventions de financement pour la mise en œuvre de Services d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G) entre la Commune et l'association ALIAJ.**

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 11/0134

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour la mise en œuvre des Services d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G.) avec l'ALIAJ, association sise 7 bis quai de Bercy à Charenton-le-Pont.

L'attribution d'une subvention et de son montant devra faire l'objet d'une délibération spécifique.

**18° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser à des associations municipales un acompte sur leur subvention 2012.**

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 11/0135

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser aux associations un acompte sur la subvention qui leur sera accordée en 2012, selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2012	SUBVENTIONS COMMUNALES 2011
<b>A.L.I.A.J.</b> (Accueil, Loisirs, Information, Animation Jeunesse)	178 000 €	544 000 €
<b>Amicale du 3<sup>ème</sup> Age</b>	5 000 €	30 000 €
<b>Association des Familles de Charenton</b>	2 250 €	4 500 €
<b>Attitude Charenton GRS</b>	4 500 €	9 000 €
<b>Croix Rouge Française</b>	4 000 €	8 000 €
<b>Groupement d'Entraide du Personnel Communal</b>	9 000 €	86 000 €
<b>Académie de Boxes</b>	3 000 €	7 000 €
<b>Azur Olympique Athlétisme</b>	12 000 €	30 000 €
<b>Cercle Athlétique de Paris / Charenton (football)</b>	22 500 €	45 000 €
<b>CNM Charenton Volley-Ball</b>	30 000 €	90 000 €
<b>CNM Natation-Water-Polo</b> (Cercle des Nageurs de la Marne)	18 000 €	45 000 €
<b>Charenton Tennis de Table</b>	16 000 €	32 000 €
<b>Comité de Jumelage</b>	1 500 €	2 500 €
<b>Jumelage Allemagne</b>	4 000 €	10 000 €
<b>Jumelage Grande-Bretagne</b>	5 000 €	10 000 €
<b>Jumelage Israël</b>	3 000 €	7 000 €
<b>Jumelage Italie</b>	2 500 €	5 000 €
<b>Saint-Charles de Charenton/St-Maurice Basket</b>	41 000 €	90 000 €
<b>Vertical Grimpe Charentonnais - Escalade et loisirs de Montagne</b>	1 750 €	3 500 €

**19° - Réactualisation des tarifs de location des installations sportives (salles et stades) ainsi que des tarifs et droits d'entrée pour la piscine et la fosse de plongée.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 11/0136**

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer), les tarifs de location des installations sportives (salles et stades) ainsi que les tarifs et droits d'entrée pour la piscine et la fosse de plongée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**20° - Signature d'une convention avec l'Association Prévention Routière (APR) pour l'installation d'une piste pour piétons dans les écoles de Charenton-le-Pont.**

**Rapporteur : Mme MAGNE**

**Délibération n° 11/0137**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec l'Association Prévention Routière (APR) une convention pour l'installation d'une piste pour piétons dans les écoles.

Une subvention exceptionnelle de 2,50 € par enfant sera versée à l'APR, soit un total de 2 752,50 €.

**21° - Fixation des tarifs des prestations périscolaires et scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :**

- **Restauration**
- **Accueils du soir (en maternelle/études surveillées et activités du soir en élémentaire)**
- **Accueils de loisirs du mercredi et vacances scolaires**
- **Mini séjours/classes transplantées**

**Rapporteur : Mme MAGNE**

**Délibération n° 11/0138**

Le Conseil Municipal a accepté, à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer), le maintien de la grille de quotients familiaux, mentionnée dans la délibération n°2010/144 du 16 décembre 2010 :

Tranches	Quotients familiaux
1	De 179 € à 476 €
2	De 476 € à 755 €
3	De 755 € à 1 015 €
4	De 1 015 € à 1 446 €
5	De 1 446 € à 1 875 €
6	De 1 875 € à 2 303 € et +

Le Conseil Municipal a également fixé les tarifs suivants :

- Restauration scolaire :

Tranches	Fourchettes des tarifs		
1	0,53 €	à	2,13 €
2	2,13 €	à	3,41 €
3	3,41 €	à	4,05 €
4	4,05 €	à	4,27 €
5	4,27 €	à	4,80 €
6	4,80 €	à	5,34 €

- Accueils du soir (accueils du soir en maternelle, études surveillées et activités du soir en élémentaire) :

Tranches	Fourchettes des tarifs		
1	1,07 €	à	1,60 €
2	1,60 €	à	1,82 €
3	1,82 €	à	2,13 €
4	2,13 €	à	2,66 €
5	2,66 €	à	3,21 €
6	3,21 €	à	3,52 €

- Accueils de loisirs maternels et élémentaires (mercredis et vacances scolaires) :

Tranches	Fourchettes des tarifs*		
1	1,60 €	à	3,14 €
2	3,14 €	à	5,01 €
3	5,01 €	à	6,72 €
4	6,72 €	à	8,75 €
5	8,75 €	à	10,19 €
6	10,19 €	à	12,80 €

\*Tarif auquel se rajoute le prix du repas

\*L'accueil de loisirs en demi-journée est égal à la moitié du tarif journalier

- Classes transplantées en France et mini-séjours de vacances 6/12 ans :

Tranches	Fourchettes des tarifs	
1	11,04 €	à 19,32 € <i>Soit de 16% à 28% du coût moyen</i>
2	19,32 €	à 28,29 € <i>Soit de 28% à 41% du coût moyen</i>
3	28,29 €	à 30,36 € <i>Soit de 41% à 44% du coût moyen</i>
4	30,36 €	à 35,19 € <i>Soit de 44% à 51% du coût moyen</i>
5	35,19 €	à 37,26 € <i>Soit de 51% à 54% du coût moyen</i>
6	37,26 €	à 39,33 € <i>Soit de 54% à 57% du coût moyen</i>

- Classes transplantées à l'étranger :

Tranches	Fourchettes des tarifs	
1	19,36 €	à 33,88 € <i>Soit de 16% à 28% du coût moyen</i>
2	33,88 €	à 49,61 € <i>Soit de 28% à 41% du coût moyen</i>
3	49,61 €	à 53,24 € <i>Soit de 41% à 44% du coût moyen</i>
4	53,24 €	à 61,71 € <i>Soit de 44% à 51% du coût moyen</i>
5	61,71 €	à 65,34 € <i>Soit de 51% à 54% du coût moyen</i>
6	65,34 €	à 68,97 € <i>Soit de 54% à 57% du coût moyen</i>

**22° - Tarifs applicables à la Crèche Familiale du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS**

**Délibération n° 11/0139**

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité**, la participation familiale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012 :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.05 %
2 enfants	0.04 %
3 enfants	0.03 %
4 enfants et plus	0.02 %

La participation familiale est établie sur la base d'un contrat de mensualisation horaire (pour l'accueil régulier) ou sur la base d'un nombre d'heures utilisées dans le cadre de l'accueil occasionnel.

Les taux d'effort sont appliqués à partir de 588,41 € jusqu'à 5 950 € de ressources mensuelles. Les ressources prises en compte sont constituées par l'ensemble des revenus avant déductions fiscales.

Pour les familles ayant un enfant handicapé, le taux d'effort appliqué sera celui immédiatement inférieur à celui auquel la famille aurait dû prétendre en fonction du nombre d'enfants au foyer.

### **23° - Tarifs applicables aux Crèches Collectives et aux Structures Multi-Accueil du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS**

**Délibération n° 11/0140**

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité**, la participation familiale à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012 :

Taille de la famille	Taux d'effort en % des ressources mensuelles
1 enfant	0.06 %
2 enfants	0.05 %
3 enfants	0.04 %
4 enfants et plus	0.03 %

La participation familiale est établie sur la base d'un contrat de mensualisation horaire ou sur la base d'un nombre d'heures utilisées dans le cadre de l'accueil occasionnel.

Les taux d'effort sont appliqués à partir de 588,41 € jusqu'à 5 950 € de ressources mensuelles.

Les ressources prises en compte sont constituées par l'ensemble des revenus avant déductions fiscales.

Pour les familles ayant un enfant handicapé, le taux d'effort appliqué sera celui immédiatement inférieur à celui auquel la famille aurait dû prétendre en fonction du nombre d'enfants au foyer.

### **24° - Tarifs 2012 : Hébergement, restauration et lingerie à la Résidence Jeanne d'Albret sise 12 rue Paul Eluard à Charenton-le-Pont.**

**Rapporteur : Mme FREYSZ**

**Délibération n° 11/0141**

Le Conseil Municipal a fixé, **à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer)**, les tarifs d'hébergement, de restauration midi et de laverie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

#### Tarifs hébergement :

- tarif mensuel studio : 448,80 €
- forfait journalier pour la chambre d'hôte : 28,58 €

#### Tarifs restauration midi :

- 28,58 € pour les personnes ayant des ressources inférieures ou égales à 887 €
- 2,58 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 887,01 € et inférieures ou égales à 987 €
- 4,68 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 987,01 € et inférieures ou égales à 1087 €
- 6,51 € pour les personnes ayant des ressources supérieures à 1087,01 €.

#### Suppléments :

- vin ordinaire : 1,02 €
  - vin Bordeaux : 1,19 €
- Repas invité: 9,30 €

Laverie :

Participation forfaitaire de 4,36 € par lessive.

**25° - .Avenant au Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer avec la Caisse d’Allocations Familiales du Val-de-Marne l’avenant n° 2011-01 à la convention d’objectifs et de financement 2008-2011.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS**

**Délibération n° 11/0142**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l’unanimité**, les modalités de l’avenant au Contrat Enfance Jeunesse et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d’objectifs et de financement avec la CAF du Val-de-Marne ainsi que l’ensemble des documents s’y rapportant.

**26° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l’avenant n°1 à la convention Aide Personnalisée au Logement (APL) – Résidence Jeanne d’Albret.**

**Rapporteur : Mme FREYSZ**

**Délibération n° 11/0143**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l’unanimité**, Monsieur le Maire à signer l’avenant n°1 à la convention Aide Personnalisée au Logement (APL).

**27° - Taxes et redevances funéraires dans les cimetières communaux – Année 2012.**

**Rapporteur : Mme LEHOUT -POSMANTIER**

**Délibération n° 11/0144**

Le Conseil Municipal a fixé, **à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer)**, les tarifs des taxes et des redevances funéraires dans les cimetières Ancien et Valmy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

TAXE D'INHUMATION

Cette taxe, de nature fiscale, sera perçue lors de chaque inhumation.

Elle est fixée à 69,00 €.

Elle ne sera pas perçue dans le cas d’une inhumation d’un enfant mineur.

REDEVANCE POUR LOCATION D'UNE CASE DE CAVEAU PROVISOIRE

Elle sera perçue :

- à l’entrée

- à la sortie

du caveau provisoire, la descente ou la remontée du cercueil étant effectuée par les fossoyeurs.

Elle est fixée à 18,80 €.

En ce qui concerne le droit de séjour, il ne sera perçu qu’à partir du 8ème jour.

Il est fixé à 1,88 €.

REDEVANCE POUR TOURNAGE

Ces tournages devront être soumis à l’autorisation préalable du Maire, et donneront lieu à une redevance forfaitaire de 594,50 €.

VACATION DE POLICE

Le taux de la vacation de police à régler par les familles est fixé à 20,50 €.

En application de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et de la délibération n° 09/047 du 26 mars 2009, il sera perçu :

- 1) une vacation entière pour :
  - le transport de corps hors de la Commune de décès
  - les opérations de crémation du corps d'un défunt
  - les opérations de translation et ré-inhumation des restes mortels (notamment à l'occasion de reprise des concessions funéraires)
  - une sortie de caveau provisoire
  
- 2) une vacation pour :
  - le 1<sup>er</sup> corps
  - 1/2 vacation pour chacun des autres corps en cas d'exhumation de plusieurs corps d'un même caveau ou d'une même fosse et de ré-inhumation dans le même cimetière
  
- 3) deux vacations pour :
  - le 1<sup>er</sup> corps
  - 1/2 vacation pour chacun des autres corps en cas d'exhumation de plusieurs corps d'un même caveau ou d'une même fosse suivie d'un transport et d'une ré-inhumation dans un autre cimetière de la Commune

**28° - Tarifs des concessions dans les cimetières communaux – Année 2012.**

**Rapporteur : Mme LEHOUT -POSMANTIER**

**Délibération n° 11/0145**

Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer), les tarifs des concessions dans les cimetières communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

**CIMETIERE VALMY :**

10 ans enfant	53,00 €
10 ans adulte	91,00 €
30 ans enfant	310,00 €
30 ans adulte	573,00 €
50 ans 2 m <sup>2</sup>	1360,00 €
de 2m <sup>2</sup> à 4m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	1360,00 €
Perpétuelle 2 m <sup>2</sup>	5933,00 €
de 2m <sup>2</sup> à 4m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	5933,00 €

**CIMETIERE ANCIEN :**

30 ans adulte	727,00 €
50 ans 2 m <sup>2</sup>	2917,00 €
de 2m <sup>2</sup> à 4m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	2917,00 €
Perpétuelle 2 m <sup>2</sup>	6438,00 €
de 2 m <sup>2</sup> à 4 m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	6438,00 €

**CHAPELLE A RESTAURER CIMETIERES VALMY ET ANCIEN :**

2 m <sup>2</sup>	2850,00 €
de 2m <sup>2</sup> à 4m <sup>2</sup> , le m <sup>2</sup>	2850,00 €

**COLUMBARIUMS CIMETIERE VALMY :**

30 ans	345,00 €
50 ans	938,00 €

**COLUMBARIUMS CIMETIERE ANCIEN :**

30 ans	448,00 €
50 ans	1122,00 €

**29° - Fixation de la rémunération des agents recenseurs.****Rapporteur : Mme LEHOUT -POSMAANTIER****Délibération n° 11/0146**Le Conseil Municipal a fixé, à **l'unanimité**, la rémunération des agents recenseurs comme suit :1<sup>ère</sup> partie – Rémunération à l'imprimé :

- Feuille de logement	1,50 €
- Bulletin individuel	1,50€
- Logement non enquêté	0,25 €
- Dossier d'adresse collective	0,50 €

2<sup>ème</sup> partie – Primes :

- Séance de formation	16 €
- Qualité de la tournée de reconnaissance	50 €
- Qualité du remplissage du carnet de tournée	125 €
- Qualité de la collecte	175 €
- Objectifs hebdomadaires (voir tableau ci-dessous)	

<i>Semaine</i>	<i>Objectifs à atteindre (% des logements à recenser)</i>	<i>Prime allouée</i>
2	Entre 20 et 30 %	40€
2	+ de 30 %	50€
3	Entre 50 et 70 %	40 €
3	+ de 70 %	50 €
4	Entre 70 et 80 %	40 €
4	+ de 80 %	50 €
5	Entre 80 et 90 %	40 €
5	+ de 90 %	50 €

**Fin de séance : 21 h 20**